



Convocation tribunal pour enfants

Par Sarah54

Bonjour

J'espère que vous pourrez m'aider car je ne cesse de penser à ce qui se passe et je me rends malade...

Je vous écris car j'ai reçu une convocation au tribunal pour enfants pour mon bébé né en novembre dernier.

Je ne comprends pas pourquoi ?

Je dois déjà subir une aemo pour mes aînés suite à des problèmes d'assiduité pour ma fille... bref rien de grave je ne maltraite pas mes enfants.

J'ai du affronter des épreuves très difficiles il y a 3 ans et ça m'a conduit à une grave dépression. Il est certain que mes enfants ont été affecté ms je ne comprends pas pourquoi on en est arrivé à cette situation.

Mais là, mon bébé n'a que 3 mois pourquoi cette convocation ???

Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Malheureusement on ne peut pas deviner sans vous connaître. Je ne veux pas vous blesser, mais vous dites "subir" une AEMO et qu'il n'y a "rien de grave" dans les problèmes d'assiduité de votre fille. Quand on en arrive à l'AEMO, c'est qu'il y a toujours quelque chose de grave. Peut-être qu'il y a donc un un souci avec votre bébé que vous n'avez pas vu.

L'emmenez-vous régulièrement chez le médecin ? Vivez-vous avec un autre adulte dans votre foyer ?

Avez-vous une attitude sereine et coopérative avec les services sociaux ?

Avez-vous des animaux ?

Un mode de vie, des choix "non conventionnels" ?

"Maltraiter" ses enfants n'est pas forcément volontaire. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont frappés ou enfermés à la cave. Cela peut aussi consister à ne pas les emmener chez le médecin quand ils sont malades, à leur donner un régime alimentaire inadapté, à les laisser seuls alors qu'ils sont trop jeunes, à laisser traîner drogue ou alcool à leur portée, à ne pas les faire vacciner, à hurler constamment sur eux, à négliger leur scolarité...

Puisqu'il il y a une AEMO, je vous encourage à écouter attentivement le personnel pour voir s'il y a des choses à corriger dans votre attitude ou votre foyer.

Voyez aussi un avocat.

Par Sarah54

Bonjour

Merci pour avoir pris le temps de m'écrire...

Cependant, vous ne donnez pas de réponse à ma question ? Je souhaiterais savoir si je suis convoquée à cause de l'aemo en place pour ma fille ou si on me reproche quelque chose pour le bébé ??? Car si c'est du à la situation avec ma fille je trouve ça complètement anormal et injustifié ! Je ne vois pas le rapport entre ce qui s'est passé et mon bébé ?!?

Et si ça ne peut pas être la raison mais qu'il y a forcément eu un signalement ou qqch comme ça, c'est incompréhensible !

Pour répondre à vos questions, il y a bien des animaux chez moi et je suis qqn qui ne rentre pas dans le moule ! Mais sinon je m'occupe bien de mon bébé !il a ses vaccins et a eu ses visites mensuellement....

Je ne comprends pas...

Par Isadore

Je ne peux pas vous dire pourquoi vous êtes convoquée, mais si l'AEMO de votre fille concerne seulement sa scolarité, c'est qu'il y a visiblement un autre motif d'inquiétude.

Trop d'animaux ou des difficultés à s'en occuper peuvent poser des problèmes d'hygiène. Les conditions de détention ou le comportement d'un animal peuvent aussi être dangereuse. Quel type d'animaux et combien en avez-vous ? Quelle est la taille du logement ? S'approchent ils du bébé ?

Ce que vous mettez derrière "ne pas entrer dans le moule" peut aussi être source d'inquiétude pour la santé et la sécurité d'un bébé.

La convocation que vous avez reçue disait quoi exactement ? Il est très rare de finir devant le juge sans avoir une idée du motif. Avez vous eu des remarques de la part des éducateurs, d'un médecin... ?